

LES BASES DE DONNÉES EN DROIT

Mode d'emploi : dans la fiche qui suit, les ressources en accès libre sont indiquées en **bleu**, et celles qui nécessitent une authentification via le site web de la BU en **orange**.

Où trouver de la **LÉGISLATION** ?

Le terme **législation** définit l'ensemble des lois mises en place par un pays. Pour une recherche sur la législation française et européenne, il convient de consulter les bases institutionnelles, qui sont généralement en accès libre et gratuit.



LÉGIFRANCE offre une information complète sur la législation au niveau national (Constitution, codes non commentés, Journal Officiel, bulletins officiels...) ou local (arrêtés...). Vous y trouverez

également les conventions collectives ainsi que des liens vers les traités européens et internationaux.



CONSILIAWEB permet de trouver les avis consultatifs rendus par le Conseil d'État dans sa fonction de conseil au gouvernement en vue de l'élaboration des projets de lois.



EURLEX propose de la documentation sur la législation européenne (traités internationaux) et sa transposition en droit français. Y figurent également les documents préparatoires ainsi que les procédures liées à son élaboration.



DALLOZ et **LEXIS360**, bases de données payantes, mettent en ligne des versions numériques régulièrement actualisées de leurs codes papier.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE et le **SÉNAT**, par le biais de leurs sites web, permettent de suivre l'actualité législative et offrent un accès aux dossiers parlementaires.

Où trouver de la **JURISPRUDENCE** ?

Le terme **jurisprudence** désigne l'ensemble des décisions prises dans les institutions judiciaires ou administratives (tribunaux civils ou administratifs, cours d'assises, cour de cassation et Conseil d'État). Seules les décisions non commentées appartiennent au bloc jurisprudentiel, les décisions commentées faisant partie du bloc doctrinal (v. ci-dessous).



LEXIS360 est la base de données la plus complète en matière de jurisprudence du premier degré et de cour d'appel. La base reproduit également en texte intégral les décisions des tribunaux administratifs et la présence d'un champ **Numéro Jurisdata** facilite considérablement la recherche de textes.



LA COUR DE CASSATION met en ligne sur son site l'intégralité des arrêts rendus. De même le **CONSEIL CONSTITUTIONNEL** offre une liste exhaustive des décisions rendues dans le cadre des QPC (Questions Prioritaires de Constitutionnalité) ainsi que du contentieux électoral.



ARIANEWEB, base de données éditée par le Conseil d'État, recense tous les arrêts du Tribunal des conflits depuis 1873 ainsi que certains commentaires de ces arrêts.

Où trouver de la DOCTRINE ?

La **doctrine** consiste à confronter législation et jurisprudence afin d'établir une norme juridique à un moment donné. Elle est souvent publiée sous forme d'articles dans différentes revues, et les articles en question sont référencés la plupart du temps sous forme abrégée.

Décrypter une référence abrégée

En format papier comme en format numérique, une recherche documentaire commence par le décodage des références. Pour vous aider dans cette tâche, consultez les différents lexiques et le classeur laissés à votre disposition à la banque de renseignements du 1^{er} étage de la BU.

EX :

Civ. 3^e, 6 oct. 2004, JCP E 2004, note H. Hovasse.

→ La référence renvoie à un arrêt rendu le **6 octobre 2004** par la **3^e chambre civile de la cour de cassation**, publié dans l'édition Entreprise de la *Semaine Juridique* (JCP E = *JurisClasseur Périodique Entreprises*). Cette publication renvoie au **commentaire de H. Hovasse** sur l'arrêt en question.

Les revues juridiques sont publiées uniquement dans des bases accessibles sur abonnement :

DALLOZ

DALLOZ propose entre autres le *Recueil Dalloz* et la revue *Actualité Juridique Droit Administratif*, ainsi que la *Revue trimestrielle du droit civil*. Y figurent également des encyclopédies (*répertoires*) ainsi que des ouvrages des éditions Dalloz (*Dalloz Action*).

Lexis³⁶⁰

LEXIS360 offre un accès à la *Semaine Juridique* ainsi qu'à des encyclopédies (*JCL*).

Lextenso

LEXTENSO met en ligne des revues telles que la *Gazette du Palais*, *Deffrénois* et les *Petites Affiches*.

DOCTRINAL PLUS
THOMSON REUTERS

DOCTRINAL PLUS propose, pour faciliter la recherche de doctrine, un réservoir bibliographique d'articles publiés dans 150 revues ainsi que des fiches d'arrêt. Il est préférable de consulter cette base si les références que vous possédez sont incomplètes ou pour faire une recherche thématique.



JURISGUIDE, base éditée par le Ministère de l'enseignement supérieur et la Bibliothèque Cujas, propose des fiches pédagogiques ou documentaires afin de faciliter les recherches documentaires en droit. Ces fiches présentent un panorama complet des différentes revues et bases de données ainsi que des méthodes de recherche par domaine du droit.

Lorsque vous recherchez une revue précise, allez directement sur la base de données de l'éditeur qui la propose, car les ressources électroniques en droit ne sont pas indexées dans le catalogue Focus.